



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 28 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Promotion de la femme

## Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 64/140 de l'Assemblée générale, passe en revue les activités entreprises par les États Membres et les entités des Nations Unies en faveur de l'autonomisation des femmes rurales; y figurent également des recommandations pour examen par l'Assemblée.

---

\* A/66/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/140 sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la mise en œuvre de la résolution à sa soixante-sixième session. Établi en réponse à cette demande, le présent rapport est une évaluation de la situation des femmes rurales mettant en évidence les efforts réalisés par les États Membres<sup>1</sup>, le système des Nations Unies<sup>2</sup> et d'autres acteurs pour surmonter les obstacles à l'autonomisation économique des femmes rurales et permettre à celles-ci d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accéder à une vie meilleure. Y figurent également des recommandations présentées à l'Assemblée pour examen.

2. À la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en 2010, les États Membres ont souligné l'importance des femmes rurales comme agents d'amélioration du développement agricole et rural et de la sécurité alimentaire, et se sont engagés à assurer l'égalité d'accès aux ressources productives, aux terres, aux financements, aux technologies, à la formation et aux débouchés<sup>3</sup>. Cette promesse a été réitérée dans le Programme d'action d'Istanbul (A/CONF.219/3).

3. La cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, en 2012, aura pour thème prioritaire l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels. Conformément à ses méthodes de travail, la Commission devrait adopter sur ce thème un ensemble de conclusions concertées dans lesquelles elle fera le point sur les engagements non tenus et les problèmes de mise en œuvre qui persistent, et recommandera des mesures concrètes propres à accélérer la mise en œuvre des engagements par toutes les parties prenantes.

## II. Contexte

4. La proportion des personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté – soit avec moins de 1,25 dollar par jour – dans les zones rurales des pays en développement a baissé, passant, de 48 % à 34 % entre 2000 et 2010, en grande partie grâce à l'augmentation des revenus en Asie de l'Est, particulièrement en Chine. Malgré cette augmentation, qui a tiré de l'extrême pauvreté plus de 350 millions de ruraux, la pauvreté demeure très répandue et reste un phénomène avant tout rural. En effet, sur 1,4 milliard de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en

---

<sup>1</sup> Des contributions ont été reçues des pays suivants : Canada, Danemark, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Grèce, Italie, Japon, Liban, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Togo.

<sup>2</sup> Les entités des Nations Unies ci-après ont soumis des contributions : Banque mondiale, Organisation internationale du Travail (OIT), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds international de développement agricole (FIDA), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

<sup>3</sup> Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

développement, 70 % habitent en milieu rural, dont près d'un tiers en Afrique subsaharienne et environ la moitié en Asie du Sud<sup>4</sup>.

5. La persistance de la pauvreté rurale va de pair avec le retard des zones rurales sur les zones urbaines en ce qui concerne presque tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Par exemple, un tiers seulement des femmes qui vivent en milieu rural reçoivent des soins prénatals alors qu'en moyenne, la moitié des femmes des régions en développement en reçoivent. Par ailleurs, dans ces régions, les enfants sont deux fois plus touchés par la malnutrition dans les zones rurales que dans les zones urbaines car l'accès à l'alimentation, à l'eau, aux services d'assainissement et aux soins de santé y est plus limité; le risque de mortalité est plus élevé dans les ménages ruraux qu'urbains pour les enfants de moins de 5 ans<sup>5</sup>.

6. La volatilité croissante des prix alimentaires, les aléas du climat et les conséquences des changements climatiques, auxquels il faut ajouter les contraintes liées aux ressources naturelles, compliquent encore la lutte contre la pauvreté rurale et les inégalités, et entravent la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Parallèlement, l'évolution des marchés agricoles pourrait ouvrir de nouvelles perspectives stimulant la productivité des petits exploitants dans les pays en développement. Une telle évolution est indispensable pour nourrir une population urbaine qui ne cesse de croître au niveau mondial et devrait atteindre 9 milliards d'êtres humains d'ici à 2050<sup>6</sup>, et pour donner aux habitants des zones rurales un accès équitable à l'alimentation.

7. Le maintien des inégalités entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources (les technologies, les services de vulgarisation agricole et les infrastructures rurales limitées) et de la maîtrise de celles-ci se traduit par un coût du travail plus élevé et une productivité des femmes inférieures par rapport aux hommes. Lorsque les femmes ont accès à la terre, celle-ci est souvent de qualité plus médiocre et les parcelles sont plus petites. Les inégalités entre les sexes ont bel et bien un coût, non seulement pour les femmes rurales mais aussi pour le secteur agricole et, plus largement, pour l'économie et la société. La FAO a calculé que si les femmes avaient accès aux mêmes ressources productives que les hommes, l'augmentation de leur rendement pourrait faire passer la production agricole totale des pays en développement de 2,5 à 4 %, faire baisser du même coup le nombre total de personnes souffrant de la faim de 12 à 17 % et contribuer à améliorer la santé et la nutrition des familles<sup>7</sup>. Si les femmes avaient les mêmes droits fonciers que les hommes et pouvaient accéder aux mêmes technologies et aux mêmes

<sup>4</sup> FIDA, *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (Rome, 2011), consultable à l'adresse suivante : [www.ifad.org/rpr2011/report/f/rpr2011.pdf](http://www.ifad.org/rpr2011/report/f/rpr2011.pdf).

<sup>5</sup> ONU, *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2010 et 2011* (New York, 2010 et 2011), consultables à l'adresse suivante : [www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml](http://www.un.org/millenniumgoals/reports.shtml).

<sup>6</sup> Cette estimation a été faite en considérant que, dans tous les pays, la fécondité se rapprocherait du niveau de remplacement des populations. Voir le rapport *World population prospects, the 2010 revision*, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, consultable à l'adresse : [http://esa.un.org/unpd/wpp/Analytical-Figures/htm/fig\\_1.htm](http://esa.un.org/unpd/wpp/Analytical-Figures/htm/fig_1.htm).

<sup>7</sup> FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes en agriculture, combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement* (Rome, 2010-2011), consultable à l'adresse suivante : [www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf).

services, elles pourraient briser le cycle de la pauvreté en enclenchant une dynamique de croissance.

8. Il a été démontré que la croissance du produit intérieur brut générée par l'agriculture était deux fois plus efficace que la croissance dans d'autres secteurs<sup>8</sup> pour réduire la pauvreté; on sait également que les politiques macroéconomiques, notamment la libéralisation des échanges et l'ouverture des marchés, ne touchent pas les hommes et les femmes de la même manière. La pratique, dans les pays en développement, d'une agriculture d'exportation a favorisé les cultures de rapport qui ont contribué à accroître la volatilité des prix des denrées et l'insécurité alimentaire, ce qui pose des problèmes particuliers aux agriculteurs de subsistance, qui sont en majorité des femmes<sup>9</sup>. Les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation budgétaire ont privilégié les privatisations, la déréglementation des marchés intérieurs et la libéralisation des échanges et des flux de capitaux. La réduction consécutive des dépenses publiques, notamment en matière d'infrastructures rurales et de services publics essentiels, ont rendu plus difficile l'accès des femmes et des filles à ces services et accru le poids du travail familial non rémunéré<sup>10</sup>.

9. Actuellement, rares sont les pays qui se demandent systématiquement si leurs politiques agricoles et leurs priorités budgétaires ont les mêmes conséquences pour les hommes et pour les femmes<sup>7</sup>, en raison notamment du manque de données ventilées par sexe au niveau des ménages mais aussi parce qu'ils n'ont pas l'habitude d'analyser l'impact de leur action sur les femmes.

10. La communauté internationale peut jouer un rôle important en apportant un appui financier au développement rural et au secteur agricole. Comme le montrent les statistiques du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), sur les 7,5 milliards de dollars alloués à l'agriculture et au développement rural en 2008-2009, 3 % seulement du montant réservé à la question hommes-femmes sont allés à des programmes dont l'égalité des sexes était un objectif principal et 32 % à des programmes dont c'était un objectif secondaire. Des contributions d'un montant de plus de 22 milliards de dollars ont été annoncées dans le cadre de l'Initiative de L'Aquila sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée au sommet du Groupe des Huit en 2009, dans le but d'inverser la tendance à la baisse des investissements dans l'agriculture et d'améliorer la sécurité alimentaire. Il faudra veiller à ce que les femmes qui vivent en milieu rural bénéficient de ces fonds au même titre que les hommes<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Discours du Président du FIDA à la deuxième conférence internationale sur les investissements de long terme à l'ère de la mondialisation, Rome, 17 juin 2010. Voir [www.ifad.org/events/op/2010/ltic.htm](http://www.ifad.org/events/op/2010/ltic.htm) (en anglais).

<sup>9</sup> *World Survey on the Role of Women in Development: Women's Control over Economic Resources and Access to Financial Resources, including Microfinance, 2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.09.IV.7).

<sup>10</sup> Le travail familial non rémunéré comprend à la fois les tâches d'aide à la personne (enfants, malades, aînés) et les activités connexes (aller chercher de l'eau ou du bois de feu, préparer les repas, faire le ménage et le lavage, par exemple). Voir aussi le bulletin Policy Brief du PNUD, « Unpaid care work », Gender Equality and Poverty Reduction series, n° 1, octobre 2009, consultable à l'adresse : [http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset\\_id=3231016](http://content.undp.org/go/cms-service/stream/asset/?asset_id=3231016) (en anglais).

<sup>11</sup> *Muskoka Accountability Report: Assessing Action and Results Against Development-Related*

11. Pour que des progrès réels soient accomplis en matière de développement rural et d'agriculture durable, il faut reconnaître les capacités et la créativité des femmes, avoir confiance en ces qualités et y faire appel. C'est en améliorant l'accès des femmes aux ressources, en leur donnant un pouvoir de décision et en renforçant leurs capacités individuelles et collectives que l'on créera des perspectives locales et que l'on contribuera à atténuer les risques. L'accumulation d'avoirs (terres, bétail et autres ressources) peut également contribuer à absorber les chocs qui devraient se multiplier avec le changement climatique.

### III. Autonomisation économique des femmes rurales

12. Les femmes rurales jouent dans l'agriculture et le développement rural un rôle qui, pour ne pas être encore complètement reconnu, n'en est pas moins crucial. Elles représentent en effet 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, chiffre qui va de 20 % en Amérique latine à près de 50 % dans certaines régions d'Afrique et d'Asie. En Asie du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la proportion de femmes travaillant dans le secteur agricole par rapport à l'ensemble de la population active est supérieure à celle des hommes. Dans les zones rurales d'où les hommes émigrent en grand nombre, les femmes assument des rôles de plus en plus nombreux dans l'agriculture; leur travail et leurs responsabilités s'en trouvent considérablement changées<sup>7</sup>.

13. La sécurité alimentaire et nutritionnelle dépend dans une très large mesure des femmes rurales : ce sont souvent elles qui s'occupent des cultures vivrières, de l'élevage des petits animaux, des potagers (soit pour leur propre consommation, soit pour en tirer des revenus) et de la préparation des aliments. Elles ont mis au point des solutions à de nombreux problèmes en matière de gestion durable des sols et de l'eau, d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ses effets, et de préservation des savoirs autochtones et locaux.

14. En Afrique subsaharienne et en Asie, les femmes assurent non seulement l'essentiel de la production destinée à l'alimentation des ménages mais elles participent aussi pour une large part à la production non agricole dans les zones rurales, notamment dans le secteur non structuré et les petites et moyennes entreprises.

15. Les femmes rurales ont beau concourir au développement rural, dans les pays développés comme dans les pays en développement, leurs droits et leurs priorités ne sont pas suffisamment pris en compte dans les cadres juridiques, les politiques de développement aux niveaux national et local, et les stratégies d'investissement à tous les niveaux. Elles continuent de se heurter à de graves problèmes dans les multiples activités de production et de reproduction qu'elles assurent pour leur famille et leur communauté, en raison notamment de l'insuffisance des infrastructures rurales et de la pénurie des biens et services essentiels.

16. Il serait faux, cependant, de penser que les femmes rurales sont faibles et vulnérables. Il conviendrait plutôt de les considérer comme des agents économiques actifs ayant le potentiel – encore inexploité – de contribuer efficacement à

---

*Commitments* (Muskoka, 2010), consultable à partir de la page Web : <http://www.donorplatform.org/activities/food-security/news/198-g-20-renews-commitment-to-agricultural-development.html> (en anglais).

l'atténuation des effets du changement climatique, de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté rurale, et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

17. Les sections ci-après portent sur la situation des femmes en milieu rural et mettent en lumière certaines initiatives mises en œuvre depuis décembre 2009 pour favoriser leur autonomisation économique dans les domaines suivants : efficacité des institutions et prestation de services au niveau local; emploi et travail décent; travail familial non rémunéré; propriété foncière; savoirs autochtones et locaux; adaptation au changement climatique et technologies productives.

#### **A. Des institutions efficaces en matière de politique générale et de planification, et prestation de services locaux**

18. L'autonomisation des femmes du monde rural requiert des stratégies de développement nationales et locales tenant compte de la problématique hommes-femmes et des plans, programmes et budgets sectoriels, dont l'application permette d'éliminer les problèmes qui touchent particulièrement les femmes en matière d'emploi et de travail décent, de perspectives d'éducation et de formation, de soins de santé et de transport, et d'alléger les contraintes que leur imposent les responsabilités familiales disproportionnées qu'elles doivent assumer. L'établissement, dans les institutions chargées du développement rural, de l'agriculture et de secteurs connexes tels que la gestion de l'eau et de l'énergie, d'une gouvernance tenant compte de la problématique hommes-femmes offrirait aux femmes rurales la possibilité de mettre les agents de l'État face à leurs responsabilités dans des domaines comme la prestation de services publics. En Italie, suivant une conception globalisante du développement rural, le plan stratégique national prévoit un dispositif permettant aux exploitantes agricoles de participer à la gestion de la chaîne de valorisation, de la production à la mise en circulation sur le marché en passant par la transformation. La FAO a récemment établi un partenariat avec des gouvernements, comme celui du Ghana, afin qu'ils intègrent l'égalité des sexes dans les politiques nationales relatives à l'alimentation et l'agriculture.

19. Tant au plan national qu'au plan local, l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les initiatives budgétaires est très efficace pour garantir que les femmes rurales sont bien la cible de la planification nationale du développement rural et des allocations de ressources. Au Maroc, l'analyse des crédits budgétaires alloués à des activités agricoles a révélé que 9 % seulement des bénéficiaires étaient des femmes, alors qu'elles représentaient 39 % des actifs ruraux. Face à ce constat, le Maroc a augmenté de plus de 50 % le financement des programmes bénéficiant aux femmes rurales entre 2005 et 2007<sup>12</sup>.

20. Le caractère limité des infrastructures de base et le manque de services locaux en milieu rural empêche les femmes de participer pleinement au marché du travail et aux activités communautaires. Ils accentuent également la mauvaise répartition des tâches familiales non rémunérées en obligeant les femmes à perdre de longues

<sup>12</sup> Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Le progrès des femmes à travers le monde 2008/2009 : Qui est responsable envers les femmes ? Genre et redevabilité* (New York, 2009).

heures à aller chercher de l'eau et des combustibles, à transformer les aliments et à préparer les repas, sans bénéficier des technologies qui pourraient les soulager. La réalisation d'investissements publics dans des infrastructures durables (transports publics, assainissement, énergies renouvelables, par exemple) et dans des technologies à faible consommation de combustible et économisant le travail (fourneaux non polluants à faible consommation énergétique, systèmes efficaces de pompage et de purification de l'eau pour la rendre potable, par exemple) pourrait limiter considérablement le temps passé par les femmes et les filles à ces corvées qui prennent beaucoup de temps et accroître leur mobilité et leurs chances d'avoir un travail rémunéré. Ces investissements contribueraient aussi à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à créer des emplois en zone rurale (voir ci-après, section C sur le travail familial non rémunéré et E sur les technologies productives).

21. Un autre moyen de combattre la montée des inégalités et la persistance de la pauvreté en milieu rural consisterait à mettre en place un socle de protection sociale offrant des garanties en matière d'emploi, des prestations de soutien du revenu, la garantie d'un revenu minimal aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que des services d'aide maternelle et des allocations familiales. En Italie, le plan stratégique national et les programmes de développement rural régionaux prévoient un renforcement des services de garde et d'accueil des enfants d'âge préscolaire. De telles mesures peuvent aider les femmes rurales à sortir de leur situation d'insécurité et de vulnérabilité, et leur permettre de participer davantage à la vie économique en tant que travailleuses, employeuses, consommatrices et citoyennes. Elles peuvent aussi contribuer à la lutte contre les multiples inégalités auxquelles sont en butte les femmes autochtones ou appartenant à des minorités ethniques qui vivent en milieu rural. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer l'accès des femmes rurales aux services de santé, à l'éducation, à la formation et à d'autres services d'aide (tels que les foyers d'accueil pour les femmes ayant subi des violences ou de mauvais traitements).

22. Le regroupement de services permet aux femmes rurales de gagner du temps et d'économiser sur le prix des transports lorsqu'elles ont besoin d'aide. En République de Moldova, ONU-Femmes apporte son soutien à des guichets uniques donnant accès à des informations sur l'emploi, la protection sociale, le développement des entreprises, le régime foncier et la finance. Dans le cadre du programme, qui est financé par la Suède, près de 500 ruraux ont bénéficié de consultations au premier semestre 2011, dont 70 % de femmes. Le programme facilite en outre l'accès des femmes à des services électroniques en aidant les fournisseurs locaux à mettre en place des services de téléphonie mobile dans des villages isolés.

23. L'autonomisation économique des femmes rurales requiert un accès accru aux services financiers. Au Kenya, les autorités ont créé un fonds (Women Enterprise Fund) qui accorde des crédits subventionnés aux entreprises dirigées par des femmes et propose des formations et des services de marketing. Au Togo, des femmes ont été formées à la gestion des ressources dans le but d'améliorer le remboursement des emprunts et des dispositifs d'épargne obligatoire ont été mis en place. Au Mexique, dans le cadre du programme d'approvisionnement rural, les pouvoirs publics subventionnent la vente de certains produits de consommation courante par des magasins locaux pour faire faire des économies aux consommateurs et améliorer l'alimentation des populations concernées quantitativement et qualitativement. En Ouzbékistan, ONU-Femmes appuie la

Commission de la femme et les centres d'aide juridique et sociale afin d'aider les femmes rurales à accéder aux ressources économiques et financières, y compris au microcrédit.

24. Le FNUAP et l'OMS se sont employés à accroître l'accès des femmes rurales aux services de santé maternelle et procréative. L'Afrique, où le poids de la maladie pèse plus que partout ailleurs, ne compte que 6 % des personnels de santé maternelle du monde et les professionnels de santé y sont extrêmement rares dans les régions rurales<sup>13</sup>. Pour faire face à cette situation, le FNUAP collabore avec la Confédération internationale des sages-femmes et les ministres de l'éducation et de la santé de 15 pays d'Afrique, du monde arabe et d'Amérique latine, dans le but d'accroître le nombre de sages-femmes et les moyens dont elles disposent; soutient des programmes de formation de sages-femmes en Sierra Leone et au Soudan du Sud; facilite l'accès aux services de santé procréative dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et au Turkménistan; et fait circuler des dispensaires mobiles pour apporter des soins aux femmes des régions reculées d'Afghanistan, de Bolivie (État plurinational de), d'Haïti, du Népal, du Pakistan, du Swaziland, de la Turquie et du Yémen. Au Niger, des radios solaires et des kits de reportages ont été distribués pour améliorer l'information des femmes et des filles vivant en milieu rural sur la santé maternelle, la scolarisation des filles, la prévention du VIH/sida et les grossesses non désirées.

25. Pour remédier aux problèmes que posent les carences nutritionnelles dans les régions rurales pauvres, la FAO et le FIDA ont apporté leur concours à des projets locaux dans de nombreux pays, le but étant de créer et de pérenniser des jardins familiaux pour y pratiquer la culture du quinoa, du mil, de l'amarante, de légumes-feuilles et de certaines arachides, dont on sait qu'ils sont aussi une source de revenus pour les femmes.

26. Pour pouvoir exercer leurs droits, les femmes rurales ont aussi besoin d'acquérir des connaissances et d'être aidées. C'est pourquoi divers gouvernements et le système des Nations Unies se sont efforcés d'améliorer les services locaux destinés aux femmes des zones rurales. Par exemple, le PNUD a participé à la création de huit centres de conseil juridique en Afghanistan pour venir en aide aux femmes victimes de la violence domestique et leur fournir une protection juridique; il a aussi aidé le Liban à rendre ses services sociaux plus équitables. Aux Émirats arabes unis, l'Union générale des femmes a organisé des ateliers afin de sensibiliser les femmes rurales aux droits qui sont les leurs en tant que travailleuses, ainsi qu'à leurs droits en matière de pension et de divorce.

27. Des activités ont été menées pour renforcer la participation des femmes, y compris à des fonctions de direction, à la vie d'institutions rurales telles que les associations de producteurs agricoles et de travailleurs ruraux, les coopératives, les caisses de crédit mutuel, les associations d'usagers de l'eau et les groupes d'entraide. Ainsi, dans le cadre de son travail avec les organisations de producteurs ruraux, la FAO insiste sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et les méthodes participatives afin que ces organisations répondent avec plus d'efficacité aux besoins de toutes les collectivités et de tous les exploitants agricoles – hommes et femmes. En effet, les organisations de producteurs, qui proposent

---

<sup>13</sup> FNUAP et al., *Rapport sur l'état de la pratique de sage-femme dans le monde, 2011* : *Naissances réussies, vies sauvées* (Genève, 2011), consultable à l'adresse [www.who.int/pmnch/media/membernews/2011/20110620sowmr/en/index.html](http://www.who.int/pmnch/media/membernews/2011/20110620sowmr/en/index.html).

divers services à leurs membres, sont pour les femmes rurales un moyen d'accéder collectivement à des ressources productives, à des informations et à des débouchés.

28. La participation à des groupes d'entraide peut faciliter l'accès des femmes rurales à des intrants productifs et à des services d'appui (terres, services de vulgarisation, engrais et semences, par exemple) et améliorer leur aptitude à gérer des terres et d'autres ressources. ONU-Femmes a prêté son concours à l'établissement d'un partenariat entre des groupes d'entraide féminine et le Ministère de l'agriculture du Kirghizistan. Ce projet a permis aux femmes rurales de se procurer des semences potagères dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale sur la sécurité alimentaire et donné lieu à la formation de 51 groupes de femmes dans 17 villages. Plus de 22 000 personnes (dont la moitié de femmes) ont bénéficié de subventions d'ONU-Femmes, les collectivités concernées et les autorités locales versant des contributions de contrepartie. En conséquence, des projets relatifs à l'irrigation à petite échelle et aux infrastructures ont pris de l'ampleur, des emplois ont été créés et la production de légumes s'est améliorée, de même que les conditions scolaires. Les groupes d'entraide ont créé des fonds de développement communautaire qui doivent servir à l'achat d'intrants dans les prochaines années.

29. Les groupements agricoles peuvent être un moyen efficace de diffusion des technologies et de mise en place d'une démarche coopérative. Le FIDA, en collaboration avec le Centre international pour la recherche en agroforesterie, a travaillé avec des groupements d'agriculteurs au Cameroun, au Gabon, en Guinée et au Nigéria sur l'augmentation des revenus qu'ils pouvaient tirer de l'application de nouvelles techniques de sylviculture aux essences indigènes. Les arboricultrices qui ont participé à ces groupes ont bénéficié des nouvelles technologies; elles ont pris confiance en elles et amélioré l'image qu'elles avaient d'elles-mêmes.

## B. Emploi et travail décent

30. L'emploi rémunéré est un levier essentiel pour réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire et rendre les femmes rurales autonomes au plan économique. Or les milieux ruraux sont encore loin d'offrir les emplois productifs et décents nécessaires. Parmi les difficultés auxquelles font face les travailleurs ruraux, en particulier les femmes et les jeunes, on mentionnera les emplois mal rémunérés et peu qualifiés, l'importance du sous-emploi, l'absence de droits pour les travailleurs, l'inadaptation de la protection sociale et la non-représentation de la main-d'œuvre. En général, les politiques, réglementations et lois du travail sont peu appliquées dans les régions rurales<sup>14</sup>. Les femmes y travaillent souvent dans les conditions les plus précaires du secteur non structuré, sans rémunération dans des exploitations familiales ou, de façon intermittente, comme journalières dans d'autres exploitations<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> OIT, *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté*, rapport IV de la quatre-vingt-dix-septième session de la Conférence internationale du Travail, consultable à l'adresse [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed\\_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_092055.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_092055.pdf). Voir aussi <http://www.fao-ilo.org/fao-ilo-gender/fr/> pour plus d'informations sur l'emploi rural et l'égalité hommes-femmes.

<sup>15</sup> Voir FIDA, « Gender-equitable rural work to reduce poverty and boost economic growth », *Gender and Rural Employment Policy Brief n° 1* (Rome, 2010) et OIT, *Promotion de l'emploi rural pour réduire la pauvreté* (Genève, 2008).

31. Si l'on veut exploiter pleinement le potentiel des femmes rurales, il faut d'abord s'attaquer à tous les problèmes d'emploi décent susmentionnés. Actuellement, divers États Membres conduisent, en partenariat avec des organismes des Nations Unies, des initiatives visant à accroître les perspectives d'emploi des femmes dans le secteur agricole dans de nombreux pays. En Norvège, par exemple, le gouvernement a créé de nouveaux emplois pour les femmes dans les industries agricoles qui se font jour, en particulier celles qui fournissent produits alimentaires et services aux secteurs éducatif, sanitaire et social. En Italie, le Ministère italien des politiques agricoles et forestières, qui accorde plus d'attention au rôle des femmes dans l'agriculture, met en avant le concept d'agriculture multifonctionnelle en créant et en valorisant de nouveaux profils professionnels et en ouvrant des perspectives d'emploi en milieu rural. Au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland et en Zambie, la FAO a formé des femmes à la vulgarisation agricole; de même, le Canada a apporté son appui à des formations qualifiantes de femmes en tant qu'agents de vulgarisation zoosanitaire (Chine), pour le traitement après récolte (Ghana) et la culture maraîchère (Soudan, formation destinée aux femmes réfugiées rentrées chez elles). Au Togo, des plateformes multifonctionnelles sont mises en place afin de créer des emplois et des sources de revenus pour les femmes, et de contribuer à valoriser leurs produits agricoles en augmentant la valeur marchande.

32. Pour renforcer les capacités de production de beurre de karité des femmes maliennes, l'ONUDI a concouru, avec le soutien de l'Agence canadienne de développement international et le Programme national karité, au transfert de matériel répondant aux normes internationales à des groupes de femmes dans trois centres, ce qui a donné lieu à la création d'une entreprise associant les groupes de femmes à une société française de cosmétiques pour la fourniture, en 2011, de 40 tonnes de pains de savon à base de beurre de karité. De même, la FAO a fait un travail d'information auprès des productrices du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal sur le traitement du karité et les techniques de certification des produits. Le Japon propose des formations aux femmes qui créent des entreprises de transformation alimentaire en milieu rural afin de mettre au point de nouveaux produits et d'améliorer la gestion des marchés paysans.

33. Bien qu'elle soit le moyen de subsistance de quelque 86 % des ruraux et qu'elle emploie 1,3 milliard de petits exploitants et de travailleurs sans terre<sup>16</sup>, l'agriculture ne peut à elle seule réduire la pauvreté rurale. La création d'emplois non agricoles en milieu rural est essentielle pour le développement rural, la croissance et la réduction de la pauvreté, car ces emplois permettent aux ménages de diversifier leurs sources de revenus et de se protéger contre les crises économiques et environnementales qui frappent l'agriculture. Les femmes peuvent jouer un rôle important dans le développement du commerce de gros et de détail, de l'industrie rurale, des agro-industries, des sociétés commerciales, du transport, du stockage et des infrastructures, ainsi que dans le secteur des services local (éducation, santé, finance et assurance, tourisme, commerces de proximité et restaurants, par exemple).

34. Certains pays ont ouvert la voie en définissant des conditions de travail décentes dans le cadre de programmes de travaux publics, établissant des horaires

---

<sup>16</sup> Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement* (Washington, 2007), abrégé.

de travail fixes, des salaires décents, des services de garde d'enfants et une protection sociale. Par exemple, depuis 2006, l'Inde applique son Programme national de garantie de l'emploi rural, garantissant 100 jours de travail par an aux ménages ruraux de travailleurs manuels non qualifiés. La forte participation des femmes est largement due au fait que 33 % des aides leur ont été réservées et que des solutions de garde d'enfants leur sont proposées sur place. En 2010 et 2011, près de 50 millions de ménages travaillaient dans le cadre de ce programme, dont 47 % de femmes, en moyenne<sup>17</sup>.

35. De nombreuses initiatives des pouvoirs publics et du système des Nations Unies s'attachent à améliorer le potentiel de production des femmes rurales et à diversifier leurs sources de revenus hors du secteur agricole par le biais de formations axées sur le commerce et le développement d'entreprises. Par exemple, le Mozambique, soutenu par l'ONUDI et le Gouvernement norvégien, a mis en place un programme consacré à la création d'entreprise dans l'enseignement secondaire et supérieur, qui encourage les filles à travailler dans des entreprises non traditionnelles débarrassées des stéréotypes fondés sur le sexe et sensibilise les familles aux avantages de la création de petites entreprises par des filles. Ce programme est actuellement repris à plus grande échelle en Angola, au Cameroun, au Cap-Vert et en Namibie.

36. Dans le cadre d'un programme mis en œuvre par le PNUD au Turkménistan, plus de 60 femmes rurales ont reçu une formation à la création et à la gestion d'entreprise (finance, commercialisation, ventes, par exemple) et ont à leur tour formé d'autres femmes. En étudiant les conséquences de la formation relative aux entreprises pour 50 femmes d'affaires kényanes sur 250, dans le cadre du programme Empretec<sup>18</sup>, le PNUD a constaté que 30 % des femmes avaient enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires grâce à une démarche de diversification et d'augmentation de la valeur ajoutée. L'ONUDI a mis au point un service visant à développer l'entreprenariat rural et féminin préconisant l'entraide, l'accès aux technologies de l'information et de la communication et le recours aux énergies renouvelables. Au Canada, le Bureau de la Coordonnatrice de la situation de la femme soutient des formations destinées à initier les femmes à la finance et à les doter de compétences favorisant leur employabilité. Le Programme pour le développement des collectivités mené par le Partenariat rural du Canada participe quant à lui au renforcement des connaissances des jeunes femmes du monde rural, aux initiatives prises par des femmes et aux activités destinées aux jeunes entrepreneuses, en s'appuyant sur les collectivités rurales pour développer les compétences et identifier des possibilités. La Grèce encourage les femmes rurales à créer des entreprises en allouant des aides à la modernisation des petites exploitations et en créant des conditions favorables au développement du tourisme et des petites entreprises. Au Danemark, un projet régional vise à renforcer les

<sup>17</sup> PNUD, Policy brief, « Employment guarantee policies », Gender Equality and Poverty Reduction series, n° 2, avril 2010, consultable à l'adresse [http://www.beta.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/womens-empowerment/policy-brief-gender-equality-and-employment-guarantee-policies-/Policy Brief Employment FINAL.pdf](http://www.beta.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/womens-empowerment/policy-brief-gender-equality-and-employment-guarantee-policies-/Policy%20Brief%20Employment%20FINAL.pdf). Voir aussi le site Web du Ministère du développement durable consacrée à la loi de 2005 (Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act 2005) à l'adresse <http://nrega.nic.in/>.

<sup>18</sup> Le programme Empretec est un programme intégré de renforcement des capacités de la CNUCED. Voir [http://www.unctadxi.org/templates/Page\\_\\_\\_\\_7362.aspx](http://www.unctadxi.org/templates/Page____7362.aspx).

compétences en matière d'encadrement et de gestion dans les entreprises appartenant à des femmes.

### C. Tâches familiales non rémunérées

37. En milieu rural, les femmes investissent un temps considérable dans des travaux non rémunérés liés aux soins à apporter aux enfants et aux personnes âgées, à la production alimentaire, et à la préparation des aliments, à la corvée d'eau et de combustible et à d'autres tâches ménagères. Ce faisant, elles soutiennent le secteur primaire privé et les services publics en apportant un capital humain productif et un capital social. De même, le lourd fardeau que ces tâches imposent aux femmes accapare le temps qu'elles devraient consacrer aux travaux agricoles et aux activités des entreprises non agricoles, et grève leur productivité et leurs revenus, phénomène qui touche la consommation rurale, l'investissement et l'épargne. Il importe de souligner que, si les femmes cessaient d'accomplir leurs tâches ménagères et de donner des soins, le secteur primaire et les services publics seraient gravement perturbés<sup>19</sup>.

38. Puisque le manque de temps dû aux tâches ménagères accaparantes et aux soins à donner est l'un des facteurs critiques qui privent les femmes de l'accès à des travaux rémunérés dans les zones rurales<sup>20</sup>, l'investissement dans des technologies qui permettent de gagner du temps et l'accès plus aisé aux infrastructures de base (systèmes d'adduction d'eau et d'irrigation en milieu rural, énergie domestique et transport rural) sont des conditions essentielles de l'autonomisation économique des femmes, qui pourraient avoir un effet multiplicateur important sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique. Dans de nombreux pays, le fait d'assurer des revenus aux ménages ruraux et un appui à la prestation de soins aide à soulager le fardeau de l'exode rural.

39. Diverses technologies et techniques innovantes, y compris des fourneaux améliorés, des systèmes de collecte de l'eau de pluie et des moyens intermédiaires en matière de transport, des meules et d'autres matériels de préparation des aliments, ont démontré qu'elles pouvaient réduire les difficultés liées au manque de temps pour les femmes<sup>21</sup>. L'introduction au Burkina Faso en 2002 de la première plate-forme multifonctionnelle a marqué un pas de géant vers la rupture du cercle vicieux que constitue le manque de temps couplé aux problèmes d'accès à l'énergie auxquels les femmes doivent faire face. Un rapport publié en 2009 montre que ces plates-formes permettent un gain de temps de trois heures en ce qui concerne la préparation du millet et un gain de temps analogue concernant la collecte de l'eau<sup>22</sup>.

<sup>19</sup> Voir PNUD, note d'orientation, « Unpaid care work » (chap. II, note 10).

<sup>20</sup> FAO, FIDA, OIT, *Gender Dimensions of Agricultural and Rural Employment: Differentiated Pathways Out of Poverty* (Rome, 2010). Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/docrep/013/i1638e/i1638e.pdf](http://www.fao.org/docrep/013/i1638e/i1638e.pdf)

<sup>21</sup> Marilyn Carr avec Maria Hartl, *Lightening the Load: Labour-saving Technologies and Practices for Rural Women*, FIDA and Practical Action Publishing (Rugby, Royaume-Uni, 2010). Disponible à l'adresse suivante: [www.ifad.org/gender/pub/load.pdf](http://www.ifad.org/gender/pub/load.pdf).

<sup>22</sup> PNUD, *La plate-forme multifonctionnelle : introduire des sources d'énergie, ouvrir la voie au changement pour le bien des communautés rurales du Burkina Faso*, 2009. Voir [www.pnud.bf/DOCS/Platform-ENG.pdf](http://www.pnud.bf/DOCS/Platform-ENG.pdf).

40. L'Italie a accordé la priorité dans toutes ses politiques de développement rural à la fourniture de services de soins familiaux dans le but de réduire les tâches ménagères non rémunérées des femmes, en particulier dans les zones rurales du sud, qui connaissent des taux élevés de chômage et souffrent d'un déficit d'infrastructures. La Norvège, dans le souci de mieux équilibrer les responsabilités liées à la prise en charge des enfants, favorise l'égalité parentale et a pris des mesures pour renforcer le rôle des pères dans la garde des enfants, y compris dans les zones rurales. De même, le code de la famille d'El Salvador prévoit que les travaux ménagers et les soins donnés aux enfants sont la responsabilité commune des deux partenaires.

41. Les études portant sur l'emploi du temps se sont révélées une source inestimable de données sur les rôles différents des hommes et des femmes en milieu rural et fournissent des conseils pratiques aux décideurs et aux praticiens en matière d'investissements technologiques, de services de vulgarisation, d'activités après la récolte et d'interventions de marketing. La FAO a créé une panoplie d'outils pour l'analyse par sexe, qui aident à générer des données et des informations sur les rôles et les contributions non rémunérées des femmes rurales; on mentionnera à ce sujet la panoplie d'instruments statistiques agricoles ventilés par sexe Agri-gender<sup>23</sup>, qui offre une compilation d'indicateurs différenciés selon le sexe, et des séries de questions sur les responsabilités des agricultrices et des agriculteurs. Le Japon, dans son rapport sur la gestion familiale, demande à chaque famille de décrire en détail le processus de prise de décisions dans la gestion agricole, les heures de travail et les salaires.

## D. Propriété foncière et successions

42. Il est certes difficile, dans les pays en développement, de définir quelle est la part moyenne qui revient aux femmes en matière de propriété agricole en raison de l'absence de données dans de nombreux pays, mais celle-ci est loin d'être en rapport avec leur participation à la main-d'œuvre agricole dans ces pays, qui est de 43 %. De fortes disparités ressortent clairement dans la propriété foncière dans toutes les régions. Se fondant sur diverses sources de données, y compris celles provenant d'enquêtes sur les ménages et de recensements agricoles, la FAO estime que, dans les pays où l'on dispose de données, les femmes représentent moins de 5 % du total des propriétaires de terres agricoles en Afrique du Nord et en Asie occidentale, et en moyenne 15 % en Afrique subsaharienne. Cette disparité a pour corollaire non seulement une productivité agricole des femmes inférieure par rapport à celle des hommes, mais une plus grande pauvreté dans les ménages dirigés par une femme<sup>7</sup>.

43. Presque partout, la propriété foncière constitue un élément déterminant pour les exploitants en ce qui concerne l'accès à l'irrigation, aux services de vulgarisation, au crédit, aux allocations et au pouvoir décisionnel. Le fait que les femmes rurales sont moins susceptibles que les hommes de posséder des terres rend leur activité agricole moins productive et les exclut fréquemment aussi des organisations agricoles, des syndicats de travailleurs et des réseaux communautaires, ainsi que des instances qui favorisent une productivité et une croissance améliorées.

<sup>23</sup> Voir [www.fao.org/gender/agrigender/en/](http://www.fao.org/gender/agrigender/en/).

44. Dans toutes les régions, les pays ont adopté des politiques de réforme foncière destinées à morceler les grandes propriétés et à accorder des titres fonciers à titre individuel ou collectif. Tant dans les régimes fonciers formels que coutumiers, les hommes sont en général les principaux bénéficiaires des titres fonciers (tant en termes de quantité que de qualité de la terre). L'opposition des autorités chargées de la réforme foncière, des autorités de village et des parents de sexe masculin peut contrarier les efforts visant à octroyer des droits de propriété reconnus par la loi aux femmes célibataires et mariées.

45. Dans les pays où tant les hommes que les femmes ont des droits juridiques formels sur la terre et la propriété, l'application limitée de ces lois ou pratiques coutumières peut empêcher les femmes d'exercer ces droits. Cela a été le cas, par exemple, dans un certain nombre de programmes de délivrance de titres de propriété foncière en Amérique latine dans les années 90, en dépit de l'obligation statutaire d'assurer l'égalité des sexes. Lorsque les femmes jouissaient de droits fonciers coutumiers, communaux ou collectifs, les réformes agraires ont souvent affaibli leurs droits car les titres de propriété étaient souvent accordés aux chefs de famille de sexe masculin. Cela a été le cas en Asie centrale pendant la période de réforme qui a suivi l'ère soviétique<sup>24</sup>. Il est par conséquent essentiel de garantir l'égalité des droits pour les femmes dans toutes les lois agraires et foncières, y compris les lois sur la famille et les lois successorales, et de veiller à leur application effective.

46. Plusieurs États Membres ont appliqué des lois et des mesures visant à donner aux femmes un accès équitable à la terre et autres propriétés. Les femmes jouissent de droits égaux pour ce qui est de posséder des terres dans 115 pays et de droits successoraux égaux dans 93 pays<sup>25</sup>. El Salvador, par exemple, leur garantit l'égalité d'accès à des titres de propriété conjoints en matière d'unités de production agricole et halieutique. Certaines lois vont plus loin : en Espagne, un décret royal de 2009 favorise la propriété partagée de propriétés et prévoit le versement de prestations sociales aux femmes copropriétaires.

47. Des efforts spéciaux doivent être déployés dans le cas des femmes autochtones soumises à des contraintes particulières en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière du fait que, dans de nombreux pays, elles sont privées des droits liés à la citoyenneté. Par exemple, la Banque mondiale a encouragé la participation des femmes autochtones dans les organisations de gestion des terres communautaires au Guatemala et à des ateliers de renforcement des capacités sur l'administration des terres et les droits patrimoniaux au Honduras. Au Mexique, des femmes rurales et autochtones influentes ont participé à une « rencontre » afin d'exposer leurs préoccupations touchant le régime foncier et la propriété foncière et l'accès aux institutions. En Nouvelle-Zélande, les femmes rurales et autochtones (Maories) se voient reconnaître la plénitude et l'égalité des droits de propriété et de location foncière, y compris par voie de succession.

48. Les femmes mariées ont rarement connaissance de leurs droits fonciers et n'ont pas toujours conscience du fait qu'elles ne disposent d'aucun droit sur les

---

<sup>24</sup> Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social « Land Tenure Reform and Gender Equality » (« Changement agraire, genre et droit foncier »), Recherches et politiques – Synthèse 4 (Genève, 2006). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.isn.ethz.ch/isn/Digital-Library/Policy-Briefs/Detail/?lng=en&id=28606>.

<sup>25</sup> ONU-Femmes, *Progress of the World's Women 2011-2012: In Pursuit of Justice* (Le progrès des femmes à travers le monde : recherche de la justice) (New York, 2011).

terres familiales, jusqu'à la dissolution du mariage ou au décès du conjoint. C'est souvent le cas dans les pays gravement touchés par le VIH/sida. Sensibiliser les femmes rurales et renforcer leurs capacités pour qu'elles s'informent de leurs droits fonciers et autres représente une étape cruciale vers la garantie de leurs droits. ONU-Femmes, avec le concours de spécialistes locaux des questions foncières, des autorités locales et des représentants des systèmes de justice locaux, a aidé plus de 1 800 femmes rurales et leur famille au Kirghizistan à acquérir une meilleure connaissance du processus d'enregistrement cadastral, fournissant des titres et certifiant les documents sur le partage des terres. Au Tadjikistan, ONU-Femmes s'est associée à la FAO afin d'aider 16 centres d'assistance juridique à contrôler la distribution des terres agricoles afin de garantir les droits fonciers des femmes rurales. El Salvador a créé des conseils consultatifs et des organes de contrôle social pour appuyer les revendications des femmes en matière de droits fonciers et responsabiliser le Gouvernement.

49. Il importe également de renforcer la capacité du système juridique pour garantir le respect des droits fonciers et autres droits patrimoniaux des femmes. Dans ce but, la FAO a dispensé une formation d'auxiliaire de justice à plus de 90 hommes et femmes au Mozambique en ce qui concerne le droit foncier et l'accès des femmes à la terre. La majorité des stagiaires, dont le quart était des femmes, représentaient des organisations non gouvernementales. Une évaluation a noté que ces auxiliaires étaient en mesure d'apporter un soutien efficace à des communautés dans un certain nombre de conflits.

50. La FAO a mis au point des directives préliminaires visant à améliorer l'égalité des sexes dans les questions territoriales, afin de permettre aux personnes concernées de recourir au dialogue et à la négociation pour parvenir à un consensus sur les questions controversées, et mené des consultations approfondies en 2009 et 2010 en coopération avec le système des Nations Unies, les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Le projet de directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres et autres ressources naturelles, mis au point par la FAO à l'issue de ce processus, est largement distribué depuis le début de 2011. L'application de ces directives est prévue pour 2012 et au-delà.

51. Les données et les informations concernant les ménages ventilés par sexe sont indispensables pour promouvoir une meilleure compréhension des droits fonciers et autres droits patrimoniaux des femmes, l'élaboration de politiques et de réformes agraires avisées, et des lois sur le divorce et en matière de succession<sup>26</sup>. La FAO a élaboré une base de données concernant les femmes et les droits fonciers<sup>27</sup> pour diffuser des informations concernant les cadres juridiques nationaux, les mesures d'application des droits fonciers des femmes ou y faisant obstacle, les conventions et les traités internationaux, les lois coutumières et autres sujets pertinents à l'intention de 78 pays.

<sup>26</sup> Cheryl Doss, Caren Grown et Carmen Diana Deere, « Collecting individual level asset data for gender analysis of poverty and rural employment » (Collecte de données sur les avoirs personnels pour une analyse ventilée par sexe de la pauvreté et de l'emploi rural), étude présentée à l'atelier organisé par la FAO, le FIDA et l'OIT sur les lacunes, les tendances et la recherche actuelle dans le domaine de la problématique hommes-femmes de l'emploi en milieu agricole et rural) (Rome, avril 2009).

<sup>27</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.fao.org/gender/landrights](http://www.fao.org/gender/landrights).

## E. Technologies productives

52. La science, la technologie et l'innovation offrent des solutions aux divers défis qu'affrontent les femmes et peuvent contribuer à la sécurité alimentaire par l'amélioration du rendement des cultures, réduire les tâches non rémunérées des femmes par le recours à des technologies qui économisent leur temps (voir sect. C ci-dessus); et accroître la participation des femmes au marché du travail rural au moyen de meilleures communications.

53. Toutefois, la mécanisation et les technologies avancées peuvent avoir un impact négatif sur les possibilités d'emploi des femmes. Par exemple, la FAO et le FIDA, lors d'un examen des interventions de 2000 à 2010, ont relevé que l'adoption de variétés de riz et de blé à haut rendement après la Révolution verte en Inde et l'utilisation de semoirs rotatifs dans la culture du riz en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est permettaient aux agriculteurs les plus aisés d'économiser du temps et de la main-d'œuvre mais que les femmes les plus pauvres ne possédant pas de terre et travaillant comme ouvrières agricoles n'avaient plus accès aux emplois traditionnels.

54. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir l'accès des femmes à l'agriculture et aux technologies utilisées pour la transformation des produits alimentaires en vue du renforcement de l'autonomisation, de la productivité et de l'intégration des agricultrices dans la chaîne de valeur mondiale. L'amélioration des technologies et des méthodes de production dont ont bénéficié les femmes entrepreneurs au Maroc les ont aidées à augmenter la production d'huile d'olive. Cette initiative de l'ONUDI et de l'Agence de coopération espagnole a également permis aux productrices de contrôler la qualité et le taux d'acidité, de produire une huile de bonne qualité, d'en améliorer la commercialisation, l'emballage et l'enregistrement des marques commerciales, de se concentrer sur les produits à valeur ajoutée plus élevée, et de recevoir le label biologique. En conséquence, leurs revenus ont plus que doublé. En Afghanistan et au Pakistan, le FIDA, en coopération avec le Centre international de recherche agricole dans les zones arides, a fourni aux femmes des technologies de base à bas coût et une formation pour améliorer la production de produits laitiers à base de lait de chèvre.

55. La FAO a élaboré une plate-forme interactive consacrée aux technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles<sup>28</sup>, afin de faciliter l'accès aux technologies appliquées et pratiques concernant diverses activités agricoles, qui comporte une base de données et des forums en ligne. La plate-forme va au-delà des descriptions normalisées des technologies éprouvées et s'est transformée en un outil permettant de renforcer les institutions s'agissant du partage et de l'essai des technologies à l'intention des petits exploitants agricoles.

56. Les technologies de l'eau jouent un rôle important en améliorant la situation des femmes rurales et en réduisant la pauvreté. Le système d'eau à usages multiples est prometteur car il répond mieux aux besoins des populations que les programmes sectoriels de mise en valeur des ressources en eau et garantit que tous les utilisateurs ont un accès équitable aux ressources locales. Les communautés participent à la planification et à la sélection des technologies qui sont le mieux adaptées à leurs besoins, en consultation avec les autorités locales. Le FIDA s'est efforcé de faire en

---

<sup>28</sup> Voir <http://teca.fao.org/home>.

sorte que les femmes soient intégrées dans les comités locaux de l'eau pour que leurs besoins à des fins agricoles et domestiques bénéficient de la même attention. Au Népal, 82 systèmes ont été créés, qui rendent service à environ 12 000 petits exploitants. Les femmes consacrent maintenant moins de temps à la collecte de l'eau, les filles sont scolarisées; les revenus des femmes ont augmenté du fait des redevances sur l'eau et des cultures à forte valeur ajoutée; et leur rôle dans la prise de décisions au sein des ménages s'est également accru. Dans le cadre de son programme conjoint pour l'eau et l'assainissement au Mexique, le PNUD aide le Gouvernement à intégrer les femmes dans les comités locaux de gestion de l'eau et à utiliser des technologies de désinfection pour améliorer la qualité de l'eau potable. La Banque mondiale a encouragé la participation des femmes à la gestion de l'eau en République dominicaine et au Pérou. Elle a financé le renforcement des capacités des femmes dans les domaines financier, technique et administratif, dans le but d'améliorer leur contribution aux associations d'utilisateurs de l'eau et à la gestion des systèmes d'irrigation.

57. L'accès des femmes aux technologies énergétiques à usage productif est indispensable à leur autonomisation économique. Il leur permet de réduire le temps qu'elles consacrent aux travaux manuels et d'avancer dans la chaîne de valorisation, en particulier s'il y a un apport régulier d'énergie à un prix abordable, indispensable aux travaux de tricotage, aux activités brassicoles, aux travaux de filage ou à la production de textiles. L'ONUDI appuie la fourniture d'énergie pour le développement des entreprises rurales et des industries familiales qui constituent une source importante de revenus pour les femmes rurales. Au Kenya par exemple, l'Organisation a créé une centrale communautaire produisant de l'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables sans émission pour utiliser la microproduction d'hydroélectricité, afin de remplacer les lampes à pétrole. La station fournit de l'électricité aux femmes des petites entreprises qui travaillent dans les micro-industries, telles que la fabrication de savon et la production de jus de fruit. On estime qu'une dizaine de stations de ce type pourrait éviter l'émission d'environ 5 000 tonnes de gaz à effet de serre annuellement. Au Cameroun, le PNUD a introduit des techniques de cuisson à faible consommation de combustible auprès des femmes autochtones dans l'extrême nord du pays gravement touché par la sécheresse. En Inde, les femmes ont reçu une formation en tant qu'héliotechniciennes et forment à leur tour d'autres femmes à la maintenance de panneaux solaires. En 2008, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, en coopération avec le Réseau international sur les femmes et l'énergie durable, a organisé une réunion régionale d'orientation sur la création de réseaux en matière de politiques énergétiques sensibles au phénomène de la pauvreté et respectueuses de la problématique hommes-femmes, qui a abouti à un forum sur l'innovation axé sur les innovations énergétiques à l'intention des femmes dans les ménages ruraux pauvres.

58. Les technologies de l'information et de la communication, en particulier la téléphonie mobile, donnent la possibilité aux femmes de contrôler les prix du marché en ce qui concerne les produits agricoles, d'augmenter leurs revenus et d'éliminer les intermédiaires. La FAO met en œuvre un certain nombre de projets visant à leur faciliter l'accès à ces technologies; ainsi, en République démocratique du Congo et au Niger, des téléphones portables à énergie solaire et des radios à manivelle sont les principaux appareils utilisés dans les « clubs d'auditeurs » pour accroître l'échange des connaissances, améliorer les flux d'information, et

autonomiser les populations rurales, en particulier les femmes. En Inde et au Pakistan, l'UNESCO, en coopération avec des fournisseurs du secteur privé, a amélioré le taux d'alphabétisation de 1 500 femmes rurales par le biais de téléphones portables et de messagerie textuelle.

## **F. Protection des savoirs, innovations et pratiques dans les communautés autochtones et locales**

59. Les communautés autochtones et locales sont les gardiennes d'un grand nombre de savoir-faire, de pratiques et de systèmes de savoirs qui leur ont permis de s'adapter à des conditions difficiles. Récemment, cependant, leurs moyens de subsistance se sont détériorés à mesure que les pertes environnementales et culturelles croissaient en ampleur et en intensité, perturbant l'harmonie entre ces populations et leur environnement.

60. Un nombre croissant d'initiatives ont été lancées par les gouvernements et le système des Nations Unies pour tirer parti du potentiel des savoirs autochtones parmi les populations locales. Par exemple, l'UNESCO a accordé une attention particulière au rôle clef des femmes en tant que détentrices de savoirs locaux et autochtones dans la médecine traditionnelle<sup>29</sup> et en tant qu'agents de changement sur trois îles de l'océan Indien, où se mêlent des différentes traditions venues d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Dans le même temps, la stratégie de santé maorie de la Nouvelle-Zélande reconnaît que les Maories appartenant au personnel de santé communautaire et bénévole et leurs méthodes curatives locales jouent un rôle décisif dans l'amélioration de la santé des Maoris et de leur famille.

61. ONU-Femmes a œuvré de concert avec des groupes de femmes autochtones – membres des communautés waorani et quechua – pour assurer leur participation au programme pour la conservation et la gestion durable du patrimoine naturel et culturel de la réserve de biosphère Yasuní en Équateur et dispensé une formation visant à ce qu'une perspective sexospécifique soit intégrée dans les politiques et programmes connexes.

62. Pour favoriser la sécurité des moyens de subsistance des peuples autochtones de l'Altiplano (État plurinational de Bolivie) six organismes des Nations Unies (FAO, OIT, PNUD, UNICEF, ONUDI et Programme alimentaire mondial), par l'intermédiaire d'un fonds commun pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, assistent les femmes autochtones à faire le lien entre leurs produits agricoles et les différents marchés et chaînes de valorisation. La FAO, le PNUD et l'ONUDI appliquent, par le biais du fonds également, un programme conjoint visant à promouvoir la création d'actifs, la productivité, les revenus et la citoyenneté pour les femmes autochtones souffrant d'extrême pauvreté dans l'État plurinational de Bolivie. Les femmes chefs d'entreprise reçoivent un appui financier et bénéficient de services d'aide aux entreprises, ainsi que d'une formation dans le domaine des droits civils et politiques.

63. Le FNUAP collabore avec des organisations autochtones en Bolivie pour l'inclusion de données sur l'identification ethnique (identification volontaire par l'individu) et de questions relatives à la problématique hommes-femmes dans le

<sup>29</sup> Laurence Pourchez, *Savoirs des femmes : médecine traditionnelle et nature – Maurice, Réunion, Rodrigues* (UNESCO, Paris, 2011).

recensement de 2011, comme moyen d'intégrer la perspective interculturelle. Au Belize, le FNUAP a renforcé la capacité du personnel de la santé dans les communautés autochtones concernant la technologie contraceptive.

## **G. Contribution des femmes rurales à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets**

64. Les femmes constituent une part importante de la population pauvre dans les communautés qui dépendent essentiellement des ressources naturelles locales pour leur survie et qui sont exposées au changement climatique dont elles souffrent de manière disproportionnée, situation exacerbée par l'accès limité aux ressources et aux processus décisionnels. C'est à elles qu'incombe en premier lieu, dans les zones rurales, la responsabilité de la collecte de l'eau pour le ménage et du combustible pour la cuisson des aliments et le chauffage, ainsi que de la sécurité alimentaire, tâches affectées par la sécheresse, les précipitations irrégulières et la déforestation<sup>30</sup>. Dans de nombreux contextes, en raison de leur accès inégal aux ressources et de leur mobilité limitée, les femmes souffrent de manière disproportionnée des conséquences des catastrophes naturelles, tels que les inondations, les incendies et les glissements de terrain. La FAO mène actuellement une étude afin de mieux comprendre l'impact du changement climatique du point de vue de la problématique hommes-femmes et les différentes stratégies adoptées par les hommes et les femmes pour y faire face, dans le but d'élaborer une politique en connaissance de cause, de mettre au point des pratiques d'adaptation et des stratégies permettant d'obtenir des moyens de subsistance plus durables.

65. Toutefois, les femmes ne sont pas seulement des victimes du changement climatique. Elles ont aussi accumulé de solides connaissances et des savoir-faire qui peuvent servir pour l'atténuation des effets du changement climatique, la prévention des catastrophes et les stratégies d'adaptation. Les rôles joués par les femmes au sein du ménage et de la communauté en tant que responsables des ressources naturelles les rendent mieux à même de trouver des stratégies d'adaptation répondant aux réalités de l'environnement. Par exemple, au Sénégal, des organisations féminines ont aidé à lutter contre l'érosion des sols par la construction de canaux en forme de demi-lune pour retenir l'eau, recouvrer des terres arables et améliorer le rendement agricole. En El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua les femmes ont planté 400 000 noix-pain (noix maya) pour élargir les sources d'alimentation, tout en préservant et en augmentant les puits de carbone<sup>31</sup>.

66. Les femmes sont souvent sous-représentées dans le processus de prise de décisions aux niveaux national et local concernant le développement durable, y compris le changement climatique, ce qui les empêche d'exposer leurs vues et d'apporter leur contribution et leurs compétences sur cette question. Pour renforcer leur pouvoir décisionnel au niveau économique dans les ménages affectés par les cultures illicites, le Programme « Familles gardiennes des forêts » a été mis en œuvre en Colombie avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le

<sup>30</sup> Women's Environment and Development Organization, « Changing the climate: why women's perspectives matter », fiche d'information, 2007. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/crmi/docs/wedo-ccwomen-in-2007-en.pdf>.

<sup>31</sup> PNUD, *Resource Guide on Gender and Climate Change*, (New York, 2009).

crime; il fournit 71 % des incitations économiques directement aux femmes. Afin de soutenir l'agriculture de conservation en Zambie, la Norvège a augmenté le nombre des agricultrices qui reçoivent une formation, les aidant à prendre des décisions concernant l'adaptation au changement climatique, à améliorer le rendement des cultures et à réduire leur charge de travail.

67. Les mécanismes de financement doivent être assez souples pour prendre en compte les priorités et les besoins des femmes. La participation active de ces dernières à l'élaboration de critères de financement et d'allocation des ressources pour des initiatives relatives au changement climatique est cruciale, en particulier au niveau local. Il importe de faire l'analyse par sexe de tous les postes budgétaires et instruments financiers concernant le changement climatique pour prévoir des investissements tenant compte des sexes et des spécificités dans le cadre des programmes d'adaptation, d'atténuation, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

68. Les progrès technologiques liés au changement climatique devraient tenir compte des priorités et des besoins spécifiques des femmes et tirer pleinement parti de leurs connaissances et de leurs compétences, y compris des pratiques traditionnelles. La contribution des femmes à la création de nouvelles technologies peut aider à les rendre plus faciles d'accès, efficaces et durables. Par exemple, le PNUD a appliqué un programme d'accès à l'énergie dans neuf régions du Burkina Faso, dont ont bénéficié plus de 27 000 femmes, qui a permis d'améliorer les technologies énergétiques, les activités commerciales et les revenus. Dans huit communautés au Sénégal, le PNUD, en collaboration avec l'association féminine Ndiop, a lancé un modèle de cuiseur solaire avec des matériaux disponibles sur place, qui a réduit le temps que les femmes passaient à aller ramasser du bois de feu, ainsi que les risques sanitaires résultant de l'exposition à la fumée. De semblables initiatives ont été lancées au Népal, où les microcentrales hydroélectriques, le biogaz et des fourneaux améliorés ont contribué à l'autonomisation des femmes.

## V. Conclusions et recommandations

69. **Les femmes rurales continuent d'être socialement et économiquement désavantagées en raison de leur accès limité aux ressources et aux possibilités économiques, de leur exclusion des processus de planification et de prise de décisions, et de la charge disproportionnée que représente leur travail non rémunéré. On reconnaît de plus en plus que les femmes rurales, y compris les autochtones, jouent un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la durabilité de l'environnement et d'autres aspects liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais on a accordé trop peu d'attention aux facteurs qui renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes en milieu rural, et les mesures prises n'ont pas permis d'éliminer la discrimination et surmonter les désavantages structurels que doivent surmonter les femmes.**

70. **Les États Membres et les entités des Nations Unies ont pris des mesures pour améliorer la situation des femmes et des filles en milieu rural pour ce qui est de l'accès aux services locaux, de l'emploi et de la création d'entreprises, des droits fonciers et des technologies. Ils ont également pris des mesures visant à reconnaître, à réduire et à rééquilibrer le fardeau que fait peser sur les**

femmes la prise en charge des tâches familiales non rémunérées, à protéger les savoirs autochtones et locaux, et à promouvoir la contribution des femmes à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Toutefois, ces initiatives ne profitent actuellement qu'à un petit nombre de communautés, et l'on manque d'éléments pour attester l'impact de ces efforts et les résultats obtenus en ce qui concerne l'autonomisation des femmes rurales et la réduction de la pauvreté en milieu rural.

71. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les zones rurales exigerait une intégration plus cohérente, systématique et stratégique de l'autonomisation économique des femmes et des filles en milieu rural dans les stratégies et plans de développement nationaux, y compris dans les domaines du développement rural, de l'infrastructure et de la gouvernance locale.

72. La Commission de la condition de la femme aura pour thème de discussion prioritaire en 2012 l'autonomisation des femmes rurales. Elles aura donc l'occasion de contrôler, d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements antérieurs, de formuler des recommandations concrètes afin d'accélérer leur exécution. L'Assemblée générale souhaitera peut-être inviter toutes les parties prenantes à entreprendre des préparatifs pour la session, y compris par le biais de consultations avec la société civile, et encourager tous les ministères sectoriels et organismes gouvernementaux compétents à y participer afin de faciliter des débats orientés vers l'action et d'obtenir des résultats.

73. L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander aux gouvernements, entités des Nations Unies et à toutes les autres parties prenantes :

a) De renforcer la mise en œuvre de tous les engagements qui ont été pris concernant le développement rural et l'autonomisation des femmes rurales et leurs droits, en particulier les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leur application aux femmes en milieu rural;

b) De procéder à des évaluations participatives des besoins et des impacts pour l'autonomisation économique des femmes rurales et, sur la base de ces évaluations, d'adopter des stratégies de développement rural et des cadres budgétaires tenant compte de la problématique hommes-femmes, et de veiller à ce que les besoins et priorités des femmes et des filles en milieu rural soient systématiquement pris en compte, à ce qu'elles puissent contribuer effectivement à l'élimination de la pauvreté et de la faim, et à ce que des crédits suffisants soient alloués à la mise en œuvre de ces stratégies et à la prestation de services locaux;

c) De mettre en place des mesures temporaires spéciales pour permettre la pleine et égale participation des femmes rurales et autochtones aux travaux des organes décisionnels aux niveaux national et local, y compris les conseils chargés des politiques agricoles et les commissions de développement rural, les comités de l'eau et des terres et les associations d'employeurs, d'agriculteurs, de producteurs et de petites entreprises;

d) D'accorder une attention prioritaire aux femmes rurales dans les initiatives de création d'emplois aux niveaux local et national et de renforcer

leur capacité productive afin de leur permettre de participer à la chaîne de valorisation mondiale et de renforcer leur contribution au développement national et local;

e) D'élaborer des stratégies et des cadres de suivi et d'évaluation sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en milieu rural, pour mesurer les progrès accomplis, ainsi que l'impact et le résultat des mesures prises;

f) De renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique de collecter, d'analyser et de diffuser des données comparables ventilées par sexe, y compris sur les budgets-temps, et des statistiques ventilées par sexe dans les zones rurales, qui serviront de base à l'élaboration de mesures et de stratégies tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les zones rurales;

g) De compiler et d'échanger des exemples de bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en milieu rural, en vue de les reproduire et de les développer;

h) D'intégrer les perspectives des femmes rurales et autochtones dans les préparatifs et les documents issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra au Brésil en 2012, dans le but d'accélérer les progrès dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales.

---